

## Décision

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'Adjoint technique de recherche et de formation, BAP G « opérateur-trice de maintenance » organisé par l'Université de Toulouse.**

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 autorisant l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

## **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche, BAP G « opérateur-trice de maintenance », organisé par l'Université de Toulouse est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Jérôme ICHE - Présidente de la commission - Université de Toulouse  
Madame Marlène BONICEL-CAYLA - Membre de la commission – INSA de Toulouse  
Monsieur Abdellatif ZOUAK – Membre expert de la commission - Université de Toulouse

Article 2 : La Présidente de l'Université de Toulouse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 20/05/2025

La Présidente de l'Université de Toulouse

Odile RAUZY

